

---

L'Office fédéral des assurances sociales publie:

### **Lois cantonales sur les allocations familiales**

Recueil du 1<sup>er</sup> avril 1987

Cette collection est contenue dans un classeur à feuilles mobiles, pourvu d'un registre alphabétique. Elle donne un aperçu des régimes cantonaux d'allocations familiales avec indication des montants de prestations, ainsi que le texte intégral des prescriptions cantonales sur les allocations familiales.

Les révisions des dispositions légales sont l'objet de suppléments annuels qui sont livrés automatiquement à toutes les personnes en possession de cet ouvrage.

Bilingue allemand/français, n<sup>o</sup> de commande 318.801 df

Prix de l'édition complète (avec les suppléments 6 à 12): Fr. 93.—

Les suppléments 1–5 sont inclus dans l'édition de base.

*Suppléments parus jusqu'à présent:*

	N <sup>o</sup> de commande
– Supplément 6, état 1. 4. 88, Fr. 14.—	318.801.6 df
– Supplément 7, état 1. 4. 89, Fr. 12.—	318.801.7 df
– Supplément 8, état 1. 4. 90, Fr. 18.—	318.801.8 df
– Supplément 9, état 1. 7. 91, Fr. 22.—	318.801.9 df
– Supplément 10, état 1. 4. 92, Fr. 10.50	318.801.10 df
– Supplément 11, état 1. 4. 93, Fr. 27.—	318.801.11 df
– Supplément 12, état 1. 4. 94, Fr. 18.—	318.801.12 df

Les commandes doivent être passées par écrit à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

---

La Chancellerie fédérale publie la liste des

### **Abréviations des titres des actes législatifs fédéraux**

Etat au 1<sup>er</sup> juillet 1993

La brochure 1993 regroupant les abréviations des titres des actes législatifs fédéraux vient remplacer celle de 1976. Publiée en trois langues (allemand, français, italien), elle se limite aux abréviations des titres des actes du droit fédéral et ne comprend donc ni les abréviations d'autres publications, ni celles des services fédéraux et des organisations internationales.

On y trouve les titres de tous les actes en vigueur qui ont été publiés dans le Recueil officiel des lois fédérales (RO) avant le 1<sup>er</sup> juillet 1993.

La section Terminologie des Services linguistiques centraux de la Chancellerie fédérale tient à jour, par le biais de la banque centrale de données terminologiques de l'administration fédérale (TERMDAT), cette liste d'abréviations, qui sera désormais publiée à intervalles réguliers.

Le prix est de 13 francs

Les commandes doivent être adressées par écrit à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, section Diffusion, 3000 Berne.

F36327

[3]

---

L'Office fédéral des assurances sociales a publié:

### **Allocations familiales dans l'agriculture**

Recueil des dispositions en vigueur, des barèmes et du commentaire au 1<sup>er</sup> avril 1992.

76 pages, n° de commande 318.806f, prix 9 francs

Cette publication peut être également obtenue en langue allemande.

Les commandes doivent être passées par écrit à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

F36299

[16]

---

## Avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1994
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.10.1994
Date	
Data	
Seite	1895-1896
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 961

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.